

# Colloque

## *L'exemption fiscale au Moyen Âge*

29 et 30 mai 2024

### Comité scientifique d'organisation :

Anne LEMONDE  
(Université Grenoble Alpes, membre du CHEFF\*),  
Florent GARNIER  
(Université Toulouse Capitole, membre du CHEFF\*)  
et Olivier MATTÉONI  
(Paris 1, membre du CHEFF\*)

Amphithéâtre Maury  
(site de l'Arsenal)  
Université Toulouse Capitole  
2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty  
31042 Toulouse Cedex 9

### Contact :

Nathalie Salaün :  
[nathalie.salaun@ut-capitole.fr](mailto:nathalie.salaun@ut-capitole.fr)

Frontispice du Regime des princes (manuscrit de Rouen), maître de Talbot, v. 1450. © Bibliothèque nationale de France (Ms126, f° 7).



Événement organisé par





# P R O G R A M M E



La question de l'exemption fiscale n'a été que peu explorée pour elle-même pour la période précédant le XVI<sup>e</sup> siècle, alors même que l'historiographie de l'impôt médiéval s'est considérablement renouvelée depuis deux décennies. Ce colloque international est donc d'abord un projet de recollection et de confrontation d'éléments épars mais d'ores et déjà bien identifiés. Même si les privilégiés français de l'Époque moderne ont toujours clamé la perpétuité de leur statut, c'est peu de dire que rien n'était joué au XIV<sup>e</sup> siècle, ni même sans doute encore au XV<sup>e</sup>. Pour le comprendre, il est essentiel de considérer le problème au niveau européen et à toutes les échelles de la domination, depuis celle de la seigneurie ou de la ville jusqu'à celui de la monarchie, seul moyen de désamorcer la forte charge idéologique des « privilèges » de l'Ancien Régime. Enfin, l'approche doit se garder de séparer hermétiquement la théorie et la pratique car si les juristes ont joué un rôle principal dans la délimitation / définition de l'exemption, ils l'ont fait essentiellement dans le cadre de consilia sollicités par des groupes sociaux qui s'opposaient vigoureusement et, de ce point de vue, le XIV<sup>e</sup> siècle apparaît comme un moment crucial dont les figures de Pierre Antiboul ou de Bartole sont, sans être isolées, parmi les plus représentatives.

## Mercredi 29 mai 2024

### 14h - Accueil

### 14h30 - Mots d'ouverture

Monsieur le Président de l'Université Toulouse Capitole

Monsieur le Doyen de la faculté de droit et de science politique

Monsieur le Directeur du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques (UR 789)

### 14h45 - Propos introductif

### Session 1

## L'Église et l'Empire, réceptacles d'une tradition

### 15h - Claire BILLEN (Université libre de Bruxelles) :

Chilpéric I<sup>er</sup> cède les tonlieux de Tournai à l'Église épiscopale !  
La longévité tragique d'un faux mérovingien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

### 15h30 - Laurence BUCHHOLZER (Université de Strasbourg):

L'exemption fiscale en terres d'Empire, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle

### 16h - Père VERDES-PIDUAN et Esther TELLO (CSIC, Barcelone) :

L'exemption fiscale de l'Église dans la couronne d'Aragon à la fin du Moyen Âge : vision d'ensemble

Questions

## Jeudi 30 mai 2024

### Session 2

## L'exemption, au cœur d'un laboratoire juridique

### 9h - Marie BASSANO (Université Toulouse Capitole):

Exempter, déroger, dispenser. La capacité à fabriquer l'exception en droit savant médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

### 9h30 - Florent GARNIER (Université Toulouse Capitole, membre du CHEFF\*):

« *Sunt immunes a tributo* ». Pierre Jacobi et Pierre Antiboul, regards croisés de deux juristes méridionaux sur la société (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)

### 10h - Katia WEIDENFELD (École nationale des Chartes, Paris):

Défendre ses privilèges fiscaux en justice (fin XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)

Questions et pause-café

### Session 3

## L'exemption, fruit d'une négociation avec le souverain

### 11h - Olivier MATTÉONI (Université de Paris 1, membre du CHEFF\*):

Fiscalité royale et exemption en France au XIV<sup>e</sup> siècle

### 11h30 - Chris FLETCHER (Université de Lille):

La négociation de l'exemption et de l'inclusion de personnes et de choses dans l'établissement de l'impôt sur les biens meubles, Angleterre v. 1225-v. 1340

Questions

Déjeuner

**14 h - Maria GINATEMPO (Université de Sienna):** Privilegi, costi di transazione e vantaggi comparativi: il mosaico delle esenzioni e dei diritti d'imposta nella fiscalità doganale in Italia, XIV-XV secolo

### 14h30 - Anne LEMONDE (Université de Grenoble Alpes, membre du CHEFF\*):

La contestation de l'exemption nobiliaire en Briançonnais au milieu du XV<sup>e</sup> siècle

Questions et pause-café

### 15h30 - Conclusions. Perspectives modernes, Marie-Laure LEGAY (Université de Lille, membre du CHEFF\*)



\*Comité pour l'histoire économique et financière de la France